

# Document d'Informations Clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés. Enfin, il vous aide à le comparer à d'autres produits.

**NOM DU PRODUIT : BPIFRANCE ENTREPRISES AVENIR 1 (LE " FONDS ")**

**NOM DE L'INITIATEUR : BPIFRANCE INVESTISSEMENT**

**CODE ISIN :** Part A1 : FR001400FP59 – Part A2 : FR001400FP67 – Part B1 : FR001400FP75 - Part B2 : FR001400FP83 – Part C : FR001400FP91 – Part P1 : FR001400FPA6 – Part P2 : FR001400FPB4

**SITE INTERNET :** <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr/>

**POUR TOUTE QUESTION :** contacter par email [fonds-bpifrance@tyliainvest.com](mailto:fonds-bpifrance@tyliainvest.com) ou par téléphone 01.83.62.80.12 pour de plus amples informations.

**CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION :** l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est chargée du contrôle de Bpifrance Investissement en ce qui concerne ce document d'informations clés. Bpifrance Investissement est agréée en France sous le numéro GP-01006 et réglementée par l'AMF.

**DATE DE PRODUCTION :** 18/04/2023

**AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

## 1. En quoi consiste ce produit ?

- **Type :** fonds commun de placement à risques (FCPR).
- **Durée :** la Durée de Vie du Fonds est de dix (10) ans suivant le premier jour de la Période de Souscription. Cette durée pourra être prorogée deux (2) fois pour une durée d'un (1) an chacune à la seule discrétion de la société de gestion du Fonds. Il est rappelé que conformément à l'article L. 214-28 VII du CMF, les porteurs de Parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la Période de Blocage des rachats. Au terme de cette période, les porteurs de Parts peuvent exiger la liquidation du Fonds si leurs demandes de remboursement n'ont pas été satisfaites dans le délai d'un an.
- **Objectifs du produit :** le Fonds est un produit d'investissement dédié principalement au financement indirect, en fonds propres, de petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire françaises et européennes non cotées afin de contribuer au financement de l'économie réelle. Le Fonds investit principalement dans des parts ou actions de fonds de capital investissement qui sont gérés par des sociétés de gestion autres que Bpifrance Investissement. L'objectif du Fonds est d'investir à hauteur (i) d'au moins soixante pour cent (60 %) dans des fonds de capital développement et (ii) d'au plus quarante pour cent (40 %) dans des fonds de capital-risque et de capital croissance.  
Pour réaliser son objectif, le Fonds co-investit systématiquement aux côtés du FPCI Fonds France Investissement VI, un fonds professionnel de capital-investissement géré par Bpifrance Investissement, dans des fonds de capital-investissement dont les critères de sélection figurent à l'article 3 du règlement du Fonds. Le Fonds a pour objectif de réaliser un taux de rendement interne (TRI) annuel net cible d'environ 8 %. Cette performance cible est précisée à l'article 3.1 du règlement du Fonds. Cet objectif a été établi par Bpifrance Investissement, la société de gestion du Fonds, notamment sur la base d'hypothèses de distributions futures pour chacun des fonds du portefeuille qui composera le portefeuille du Fonds.
- **Investisseurs de détail visés :** les investisseurs de détail visés sont concernant (i) les Parts A1 et les Parts A2 : personnes physiques résidentes fiscales françaises ou sociétés patrimoniales<sup>(1)</sup> françaises; (ii) les Parts B1 : compagnies d'assurance souscrivant pour le compte de leurs assurés, personnes physiques ou Sociétés Patrimoniales, résidents fiscaux français titulaires d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation ; et (iii) les Parts C : personnes physiques résidentes fiscales françaises titulaires d'un plan d'épargne retraite ouvert auprès de leurs gestionnaires.
- **Dépositaire :** RBC Investor Services Bank France S.A.
- **Documents contractuels :** l'investisseur doit prendre connaissance du règlement du Fonds pour toutes informations supplémentaires sur le produit. La souscription aux parts du Fonds est régie exclusivement par le règlement et le bulletin de souscription aux parts concernées et tous deux soumis au droit français.
- **Où trouver la documentation du produit ?** Le règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif semestrielle sont mis à disposition gratuitement, sur demande expresse du porteur adressée à Tyli Invest, distributeur non exclusif et en charge notamment de la gestion du passif, soit par email à l'adresse électronique suivante : [fonds-bpifrance@tyliainvest.com](mailto:fonds-bpifrance@tyliainvest.com), soit sur la plateforme <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr>. Ils seront rédigés en langue française.
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la valeur liquidative :** Bpifrance Investissement établit les valeurs liquidatives des parts du Fonds semestriellement dans les conditions détaillées à l'article 16 du règlement du Fonds. Les valeurs liquidatives des parts les plus récentes sont publiées et elles sont communiquées à tous les porteurs de parts qui en font la demande expresse à Tyli Invest soit par email à l'adresse électronique suivante : [fonds-bpifrance@tyliainvest.com](mailto:fonds-bpifrance@tyliainvest.com), soit sur la plateforme <https://fonds-entreprises.bpifrance.fr>.

## 2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



Veillez noter :

(i) qu'aucun rachat de parts sur demande n'est possible pendant une durée de dix (10) ans suivant le premier jour de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini dans règlement du Fonds) (sauf cas exceptionnels prévus à l'article 10 du règlement du Fonds) ; (ii) que les produits reçus par le Fonds pourront être distribués à compter du lendemain de la fin de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini dans le règlement du Fonds).<sup>(2)</sup>

(1) Des sociétés qui ont pour activité principale la gestion de leur propre patrimoine mobilier et immobilier dont les associés sont soit des personnes physiques, soit des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés, soit des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dont les associés seraient exclusivement des personnes physiques ou des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés.

(2) Il convient de préciser que chaque porteur de parts A1 s'engage notamment à (i) conserver ses parts A1 souscrites pour une période d'au moins cinq (5) ans suivant la fin de la Période de Souscription (tel que ce terme est défini dans le règlement du Fonds) (ii) opter pour le rachat automatique des sommes ou des titres distribués au titre des parts A1 pendant cette période d'indisponibilité, période durant laquelle les fonds ou titres seront indisponibles pour lesdits porteurs de parts personnes physiques et qui seront inscrits sur le compte de tiers ouvert dans les livres du Fonds.



**L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à dix (10) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts importants si vous sortez du produit avant échéance.**

- Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du Fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du Fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement du Fonds.

**Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement vos parts du Fonds, ou de devoir les vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.**

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la possibilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du Fonds à vous payer en soit affectée. Le portefeuille du Fonds étant principalement constitué de parts ou actions de fonds de capital-investissement qui sont eux-mêmes investis principalement dans des actifs non cotés, ce produit présente un risque élevé de perte en capital et un caractère non liquide.

**Les risques énumérés ci-après sont les autres risques matériellement pertinents pour le présent Fonds mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque.**

- **Risque de perte du capital investi** : le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. La performance et le retour sur votre investissement ne sont en aucun cas garantis. La perte maximale possible est égale au montant total que vous avez investi. Les Fonds du portefeuille ne sont pas des fonds à capital garanti, leur valorisation peut évoluer à la hausse comme à la baisse.
- **Risque lié aux fonds du portefeuille** : la performance du Fonds dépend en grande partie du succès des fonds du portefeuille et donc des entreprises dans lesquelles ces derniers ont investi. L'évolution de la valeur de ces entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire, crise énergétique, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des fonds du portefeuille et donc de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de cession des parts** : les parts du Fonds ne peuvent pas être cédées librement. Il n'existe pas de marché pour ces parts et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe. Il sera par conséquent difficile pour un investisseur de céder ses parts ou d'obtenir des informations fiables sur la valeur et l'étendue des risques auxquels il est exposé.
- **Risque de change** : les Fonds du Portefeuille pourraient être investis dans des actifs et notamment des Entreprises situées en dehors de la zone euro si bien que ces derniers sont exposés à un risque de variation des devises et du taux de change que subit indirectement le Fonds.
- **Risque de concentration sur certains marchés** : le nombre d'investissements effectués par les fonds du portefeuille est et sera limité et, par conséquent, la performance du Fonds dans son ensemble peut être grandement touchée par la performance défavorable d'un seul investissement effectué par un fonds du portefeuille. De plus, certains fonds du portefeuille peuvent investir exclusivement ou principalement dans un type ou une catégorie d'actifs particulier, ce qui peut réduire la diversité globale de l'actif du Fonds et ainsi accroître le risque.
- **Risque de liquidité** : le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, dont la liquidité peut être faible ou inexistante.

**Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste plus détaillée des facteurs de risques est fournie à titre d'information à l'article 3.6 du règlement du Fonds.**

### 3. Mon capital est-il protégé du risque de marché ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### 4. Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

**Scénarios de performance pour un investissement de 10 000 EUR • Période de détention recommandée : 10 ans**

SCÉNARIOS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 10 ANS
<b>MINIMUM</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>DÉFAVORABLE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen.	Pas de rachat possible avant 10 ans <sup>(1)</sup>	7 000 EUR -3,5 %
<b>INTERMÉDIAIRE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen.	Pas de rachat possible avant 10 ans <sup>(1)</sup>	13 000 EUR 3,3 %
<b>FAVORABLE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts : Rendement annuel moyen.	Pas de rachat possible avant 10 ans <sup>(1)</sup>	22 000 EUR 12,6 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Il n'est pas facile de sortir de ce produit.

Les trois scénarios de performances sont calculés sur la base de nos modèles internes qui répliquent la stratégie du Fonds orientée principalement dans des investissements dans des fonds de capital développement en France et en Europe. Ces séries de données sont issues d'un référentiel qui repose sur l'observation des comportements historiques d'environ 13 000 fonds de capital-investissement sur les 30 dernières années. Ces séries de données représentent d'un point de vue statistique, un échantillon représentatif pour simuler ces scénarios de performances.

(1) Sauf cas exceptionnels prévus à l'article 10 du règlement du Fonds.

## 5. Que se passe-t-il si Bpifrance Investissement n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## 6. Que va me coûter cet investissement ?

### AVERTISSEMENT

**Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.**

- **Coûts au fil du temps** : les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
- **Nous avons supposé que** : - le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR - Scénarios	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (10 ans)
Coûts totaux	3 500 EUR
Incidence des coûts annuels	3,50 %

L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8 % avant déduction des coûts et de 3,3 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Aucun frais d'entrée ne sera facturé aux porteurs de parts à l'occasion de la souscription à des parts du Fonds.	0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Aucun frais de sortie ne sera facturé aux porteurs de parts à l'occasion de la sortie du Fonds.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	3,45 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus et récurrents liés à la gestion du Fonds et ses frais de fonctionnement comme : la rémunération de la société de gestion, la rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation ainsi que la rémunération du dépositaire, du Commissaire aux Comptes et du délégué administratif/comptable, les frais de gestion indirects (frais liés aux fonds du portefeuille et des OPCVM de gestion) et les frais de constitution.	345 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,05 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie notamment en fonction du volume que nous achetons et vendons.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Non applicable	0 EUR

## 7. Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 10 ans.

Le Fonds aura une durée de vie de dix (10) ans prorogable deux (2) fois pour une durée d'un (1) an chacune à la seule discrétion de la Société de Gestion.

Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant dix (10) ans. Pendant cette durée, vous ne pourrez pas, à votre initiative, exiger du Fonds le rachat (sauf cas de rachat exceptionnel autorisé par Bpifrance Investissement et visé à l'article 10 du règlement du Fonds) de vos parts. En outre, le transfert des parts du Fonds sera soumis à l'agrément discrétionnaire de Bpifrance Investissement et aux restrictions prévues par les dispositions du règlement du Fonds.

## 8. Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant le Fonds ou Bpifrance Investissement, vous pouvez contacter Tylia Invest, soit par email à l'adresse suivante : [fonds-bpifrance@tyliainvest.com](mailto:fonds-bpifrance@tyliainvest.com), soit par téléphone : +33 1 83 62 80 12

Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

## 9. Autres informations pertinentes

- **COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Mazars S.A.
- **SFDR** : étant donné que le Fonds est un produit financier promouvant notamment des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 (1) du Règlement SFDR en sus de la recherche d'une performance financière. Pour plus d'informations sur les caractéristiques environnementales et sociales en question, veuillez-vous référer à l'Annexe 2 du règlement du Fonds.

Veuillez-vous référer au règlement du Fonds pour toute précision supplémentaire. Lorsque ce Fonds est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.